

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt

Le 04 mars 2020 à 20h

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. Les membres titulaires, ci-après (14):

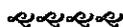
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,
M. Gilles DAVID -M. Jacque FAURE –
M. Jean-Jacques MOUNIER
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOL
M. François BERGER – M. Éric PETIT
M. Luc JAMON
M. Yves BRAYE
M. Didier ROUCHOUSE
M. André Philippe BERNABE
M. Eric DUBOUCHET
M. Daniel BILLARD

Etaient absents excusés (12):

. Les membres ci-après

M. Bernard GALLOT
M. Jacques SURREL
M. Jean-Paul DEGACHE
M. Louis SIMONNET
M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Jean-Claude DURON –
M. Robert CLEMENCON –
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



(N° 2020.03.01 suite)

réalisation des opérations foncières sus-présentées et a décidé la désaffectation de la portion de chemin rural dont il s'agit dans le présent rapport.

Dans le même temps, le cabinet CHALAYE, géomètre à Monistrol sur Loire, a été mandaté pour réaliser un relevé des lieux / état futur cadastrale :

- De la portion de chemin rural à désaffecter,
- De la portion de terrain à affecter en tant que chemin rural.

S'agissant de la procédure à suivre, l'enquête publique ayant eu lieu, le document d'arpentage en résultant sera numéroté et publié prochainement au service du cadastre.

Le comité syndical décide,

- Après avoir débattu sur les informations qui lui ont été exposées,
- A l'unanimité sur 14 votants

- **D'ACCEPTER** la cession d'une partie de chemin rural, d'une surface de 1 613 m² (partie jaune sur le plan en annexe), correspondant aux parcelles AW n°37, AW n°38 et AW n°228 autour du site de « Gampalou », au profit de la commune de Monistrol sur Loire pour un montant correspondant à l'euro symbolique.
- **D'ACCEPTER** l'acquisition d'une partie de chemin rural d'une surface approximative de 66m² (partie violette sur le plan en annexe) correspondant aux parcelles AW n° 37 et AW n°36 pour un montant correspondant à l'euro symbolique.
- **D'HABILITER** M. le Président à engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré
À MONISTROL sur LOIRE

Le 05 mars 2020,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

SCRIPTOM
17, Rue du Général de Chabron
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 15 01 07